

Différentes solutions pour la destruction de vos déchets



- Destruction par grue/chargeur sur pneus/ bulldozer



- Destruction par broyage



- Destruction des aliments



- Papier confidentiel

- Destruction par combustion



-



1. En quoi consiste la destruction des déchets ?

Vous avez besoin de détruire un lot de marchandises ? Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

Nous faisons la distinction entre le traitement/l'enlèvement d'une part et la destruction d'autre part.

Le traitement comprend l'élimination normale des déchets, en fonction du flux de déchets.

La destruction consiste à rendre les impropres à l'usage auquel ils étaient destinés. Les biens ne sont donc plus adaptés à leur utilisation initiale. Toutefois, cela peut créer des résidus et/ou des déchets qui peuvent être recyclés.

En fonction de vos besoins et de vos attentes, nous pouvons vous proposer différentes solutions.

Les déchets flamands qui peuvent être recyclés selon les techniques les plus appropriées et disponibles sont soumis à l'interdiction d'incinération (article 4.5.2 § 1.2° de la Vlarema). Ceci également aux produits que l'on souhaite détruire et à leurs emballages. Ainsi, si vous avez un lot de produits emballés que vous souhaitez faire détruire, il se peut qu'il faille d'abord les déballer. Dans certains cas, Renewi peut charger du déconditionnement, demandez un devis personnalisé.

2. Pourquoi choisir la destruction ?

Plusieurs arguments peuvent être avancés en faveur de la destruction des marchandises. La destruction est un moyen efficace d'empêcher les marchandises de retourner sur le marché (commercial).

Il peut s'agir de

- Produits ou matériel promotionnel liés à une action (limitée dans le temps)
- Produits divergents ne répondant pas aux exigences de qualité fixées
- Produits avariés, produits périmés
- Produits d'imitation ou de contrefaçon
- Produits saisis ou marchandises de douane/accises
- Marchandises dangereuses, rejetées ou non fiables
- Lots restants ou invendus d'anciens stock
- Retour de marchandises ou de produits
- Marchandises retirées
- Biens confidentiels ou de valeur

3. Avantages de la destruction des produits

Nous avons choisi de travailler selon un processus éprouvé, ce qui présente un certain nombre d'avantages :

- Méthode de destruction basée sur les besoins et exigences convenus
- Supervisé par un employé de Renewi formé et compétent
- Traçabilité depuis le client jusqu'à la destruction
- Garantie de destruction, avec attestation, par le biais d'un processus d'approbation formel
- Emplacement flexible: sites Renewi sélectionnés - centres de traitement - externes avec lesquels des accords clairs sont conclus

4. Comment nous traitons vos marchandises en cas de destruction ?

Lors de la destruction de vos biens nous suivons une procédure strictement définie. De votre demande à la coordination avec nos experts, en passant par le retour d'information de toutes les parties impliquées, jusqu'à la destruction effective des biens.

Nous décrivons brièvement notre approche ci-dessous :

4. 1. Votre demande de destruction

Après avoir soumis votre demande à l'analyse de notre équipe d'experts en matériaux, celle-ci recherchera la solution de traitement la plus durable et la plus adaptée à vos besoins. Votre demande est alors complétée par des informations complètes sur les produits et les données de traitement.

Le choix de la méthode de traitement appropriée dépend fortement de la composition du flux de déchets et se fait sur la base des options offertes par les sites Renewi et/ou les centres de traitement externes. options offertes par les sites Renewi et/ou les transformateurs externes.

Pour soumettre une demande, les informations suivantes sont nécessaires :

- Type de déchets
- Fiches de données de sécurité (MDS)
- Photos
- Type d'emballage (en vrac, sur palette, -bigbag, etc.)
- Certificat de destruction souhaité OUI/NON
- Douanes présentes ? OUI/NON
- Photos de la destruction OUI/NON
- Présence d'un tiers OUI/NON
- Présence du client OUI/NON

4. 2. Le choix de la méthode de destruction

En tenant compte du contrat existant et des méthodes de destruction possibles, nous essayons de répondre à vos attentes de cette manière.

La méthode de traitement dépend du matériel à détruire. Les méthodes de traitement possibles sur nos propres sites sont la destruction à l'aide d'un chargeur sur roues et/ou la destruction à l'aide d'un broyeur. Ces machines permettent de réduire les matériaux à la taille souhaitée.

Destruction interne (par Renewi lui-même):

- Destruction par chargeur sur pneus/bulldozer
- Destruction par grue
- Destruction par broyeur
- Papier confidentiel: réduire au format P3
- Déballage et destruction des denrées alimentaires
- Destruction des déchets dangereux (la décontamination des déchets dangereux n'est pas toujours possible, demandez un devis personnalisé)

Destruction externe (par le partenaire de Renewi):

- Combustion
- Autres méthodes de destruction possibles, en fonction des déchets et de la méthode de traitement, demandez un devis personnalisé.

La proposition sur mesure vous est fournie sur la base des données collectées. Elle tient compte de la solution la plus durable.

4. 3. Votre demande de destruction

Après confirmation de la commande, celle-ci est introduite dans la planification opérationnelle. Le site où la destruction est effectuée fait l'objet d'une planification distincte. Toutes les demandes de destruction sont cartographiées avec précision à l'aide des informations suivantes:

- Quantité/ matériel
- Supervision douanière oui/non
- Photos oui/non
- Mode de transport: conteneur amovible, remorque,...
- Type de destruction
- Numéro de destruction
- Cargaison scellée oui/non

Au pont-bascule de chaque site, le planning est contrôlé par un employé spécialisé de Renewi. Chaque opérateur ou chauffeur responsable d'une destruction efficace reçoit une copie de ce planning. L'employé interne est toujours présent lors de la destruction et assure un suivi sans faille de la destruction de l'ensemble du chargement. Si une destruction s'étend sur plusieurs équipes, plusieurs employés peuvent être tenus pour responsables.

4.4. Le certificat de destruction

Une fois la destruction effectuée, nous pouvons vous fournir un certificat officiel de destruction.

Ce certificat est une preuve sur l'honneur que la destruction a été effectuée selon notre procédure calibrée et que tous les matériaux ont été détruits. Ce document est produit après approbation interne par tous les départements.

Des photos ou des rapports d'expertise peuvent être joints si nécessaire.

4.5. Traitement externe

Le traitement externe implique également nos experts en matériaux. Renewi choisit donc le sous-traitant, mais reste responsable de la destruction. Dans le cas du traitement externe, Renewi demande un certificat de destruction au sous-traitant. Ce n'est qu'après avoir reçu ce document que Renewi peut, si nécessaire, créer un certificat de destruction.



4.6. Que faire en cas d'urgence ?

Une calamité est une circonstance imprévue qui empêche la destruction de se dérouler comme prévu. Il peut s'agir, par exemple, d'une panne du broyeur ou de le chargeur sur roues.

Si une destruction ne peut être effectuée comme prévu, la cargaison sera séparée/isolée de manière à constituer clairement un lot distinct, si possible derrière une porte/clôture fermée. Si cela n'est pas possible, le chargement sera envisagé en concertation avec le client. Le moment de la destruction sera discuté avec le client.

4.7. Que faire en cas d'incident ou de vol?

Tout incident ou constat de vol relatif à la destruction, même mineur, doit être signalé et reporté dans notre outil de reporting interne Assure. En cas d'incident, toutes les personnes concernées sont bien entendu également informées.

5. Comment contrôler la conformité de destruction

Effectuer une destruction comporte toujours des risques. Grâce à notre procédure enregistrée, nous réduisons les risques autant que possible.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également déléguer une personne chargée. Il est également possible de faire appel à une agence externe pour contrôler et attester la destruction de manière indépendante.

6. Conformité

Renewi est responsable pour la procédure de destruction totale. Afin de maintenir un niveau de qualité élevé, nous effectuons des audits internes pour vérifier nos procédures.

Nous sommes heureux
de vous aider

Toujours à proximité

Toujours un conducteur
soigné et engagé

Des conseils toujours objectifs
sur le tri des déchets

Toujours une solution
pour tous vos déchets

Toujours en
conformité avec les législations et
réglementations



Notre promesse:

Vous pouvez compter sur nous pour la **collecte, le transport et le traitement confidentiels de vos déchets** en un environnement clos. Nous avons également sur les **véhicules spéciaux**

Prévenir, réutiliser ou recycler les déchets?

Renewi est heureux de vous montrer ce que cela signifie pour vous.

Contactez nous :



0800 11114

or



www.renewi.com